

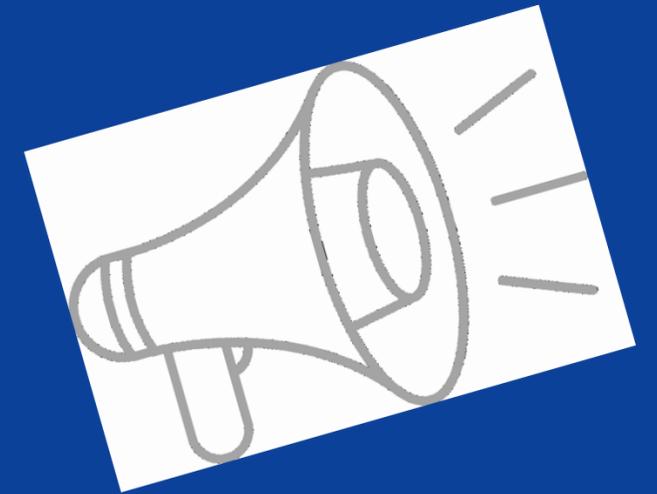
SOMMAIRE

01 ACTUS DU MOMENT

02 LE GRAND DOSSIER
Les principes du TPT



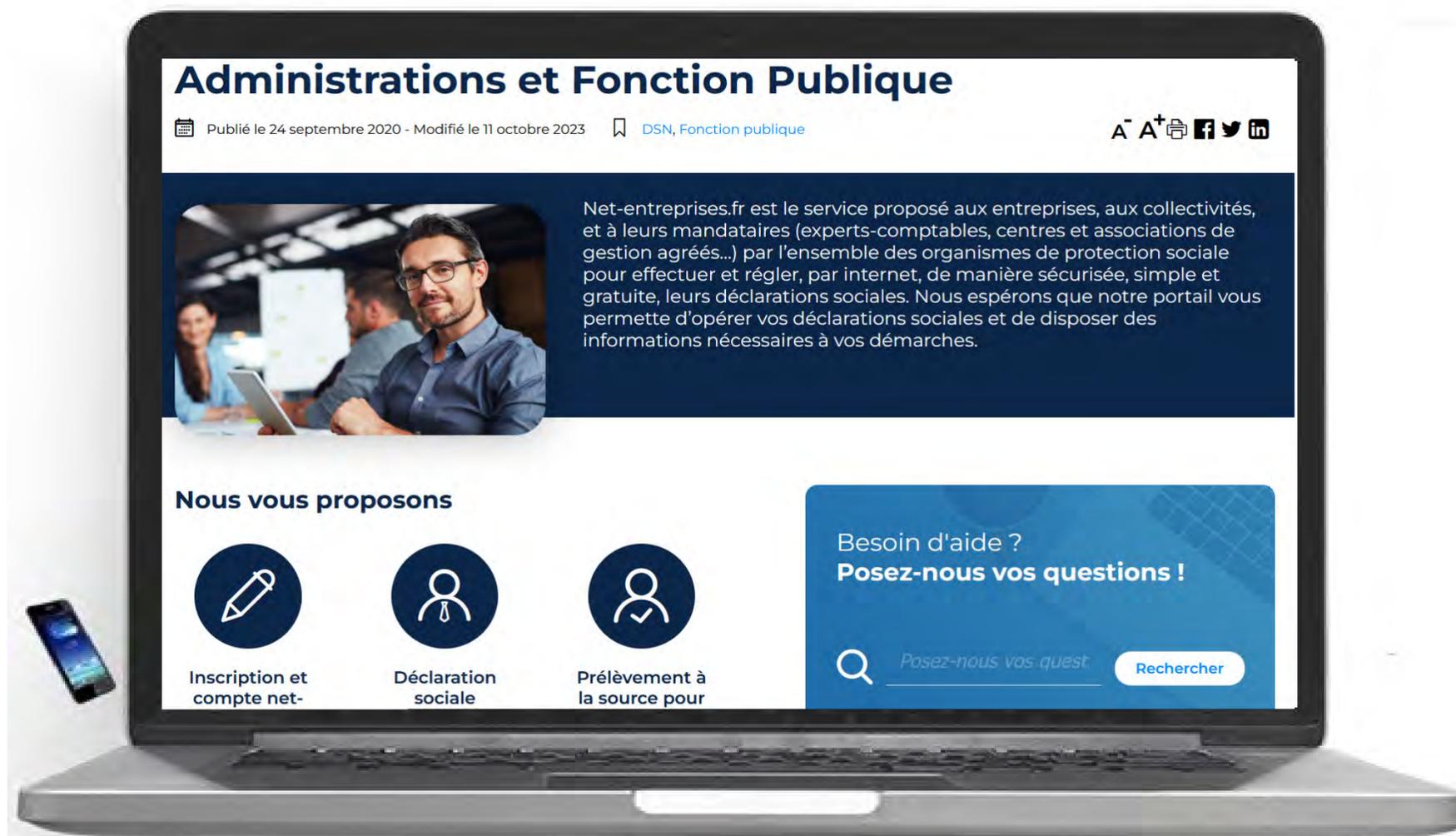
ACTUS DU MOMENT



LA DSN ET LA FONCTION PUBLIQUE

Les signalements d'arrêt de travail sont possibles en DSN.

- ✓ Plus rapide et plus simple
- ✓ Vous ne le faites pas encore ?
- ✓ Contactez votre éditeur !



LES PIÈCES JOINTES AVEC LE COMPTE ENTREPRISE SUR NET-E

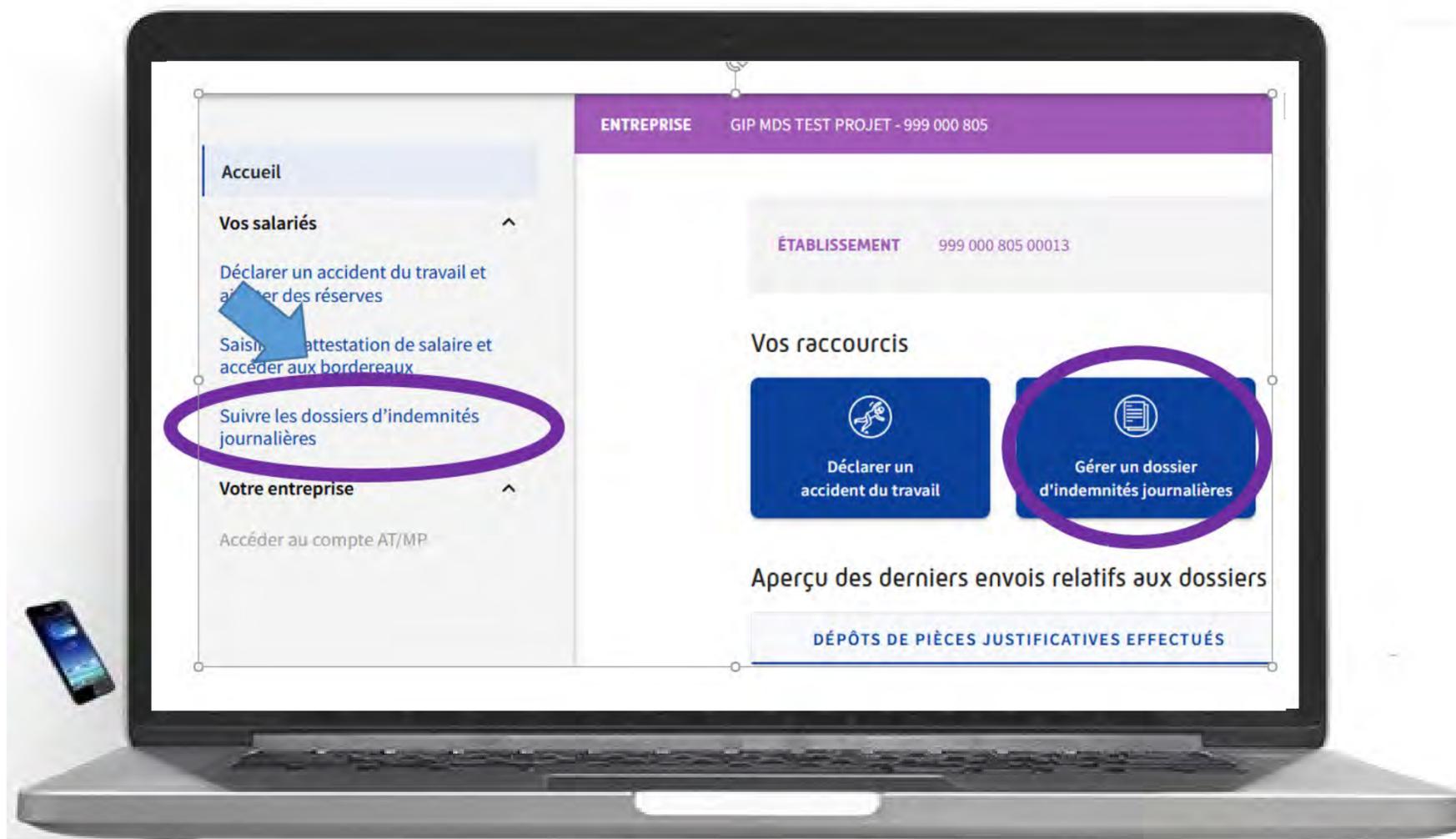
Les pièces jointes sont inutiles

Utilisez votre portail Compte entreprise pour accéder à la transmission des PJ

- ✓ l'extrait d'acte de naissance pour la paternité
- ✓ un bulletin d'hospitalisation.

Seuls les justificatifs prévus par l'application peuvent être envoyés.

Pour le suivi de vos dossiers, contactez le 3679.



LES DATES DE SUBROGATION EN FIN D'ANNÉE

Subrogation jusqu'au 31/12...

Oui mais de quelle année ?

« Ça arrive même au meilleur »

Restez vigilant sur vos dates 2023 / 2024



LES PRINCIPES DU TPT

SONDAGE

Comment demandez-vous l'indemnisation de vos salariés en TPT ?



EN 2024, LE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE EN PRATIQUE

C'est la première action pour faciliter le retour en entreprise.

✓ Chaque fin de mois, à terme échu, transmettez l'attestation de salaire

(via net entreprise)

✓ C'est la seule situation qui ne se déclare pas encore en DSN



DÉFINITION DU TPT : C'EST LE RETOUR AU TRAVAIL

C'est un temps partiel pour motif médical, favorisant le retour à l'emploi

Appelé temps partiel thérapeutique ou reprise de travail léger et travail aménagé en AT/MP

- ✓ S'il suit souvent un arrêt de travail, il peut être prescrit directement
- ✓ Le salarié perçoit le salaire lié à son travail, complété par les indemnités journalières
- ✓ Appelé à tort mi-temps, c'est le médecin qui propose : le ratio peut être différent de 50%

• et prescrit un temps partiel/travail aménagé pour raison médicale (voir notice 7)
sans rapport** en rapport** avec une affection de longue durée
sans rapport** en rapport** avec un accident de travail, maladie
** sur chaque ligne, une des deux cases doit être obligatoirement cochée

RAPPEL : LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL

Avec un arrêt temps plein avant :

- ✓ Soit la veille de l'arrêt temps plein
- ✓ Soit le jour de l'arrêt temps plein

Sans arrêt temps plein, reprise TPT directement :

- ✓ La veille du TPT

En cas d'arrêt qui interrompt le TPT

- ✓ Le DJT passe à la veille du nouvel arrêt temps plein

C'est le point de départ de l'indemnisation



RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS



Date du dernier jour de travail	Le DJT à indiquer est celui précédant l'arrêt de travail à temps complet à l'origine de la prescription du temps partiel thérapeutique. Lorsque le TPT est effectué dans le cadre d'une ALD (exonérante ou non), le DJT à indiquer est celui précédant le début du temps partiel thérapeutique.
Situation à la date de l'arrêt	<u>Pour le choix "Congé payé"</u> : Les congés payés étant assimilés à des périodes de travail salarié, le dernier jour de travail est égal à la veille de la prescription médicale.

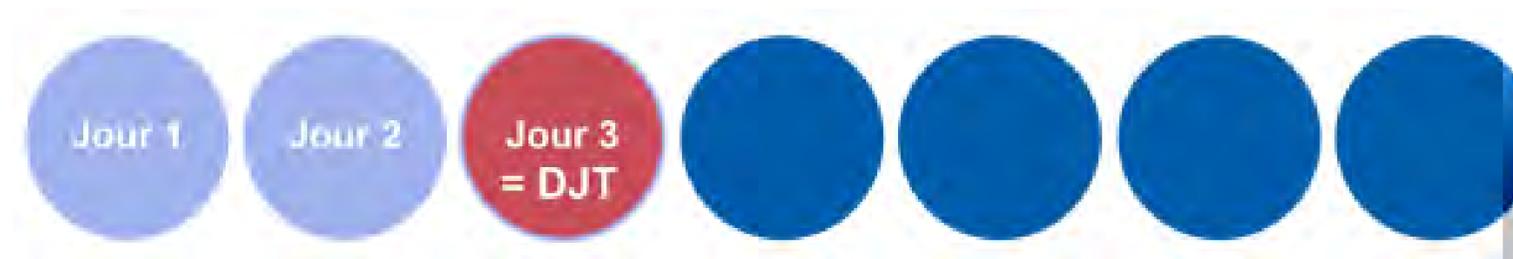
EXEMPLE : LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL

Le TPT commence bien les 3 premiers jours

Un nouvel arrêt au 4^{ème} jour interrompt le temps partiel

✓ **Le nouveau DJT sera donc la veille du nouvel arrêt temps plein**

(sauf s'il a travaillé le jour même du nouvel arrêt)



Le TPT reste sur NET-E

2 options possibles :

- ✓ Avec arrêt temps plein avant
- ✓ Sans arrêt avant

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Arrêt initial

Arrêt initial

Arrêt Maladie de plus de 6 mois

Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement

Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique

Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial

PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES DE REFERENCE		L'ASSURE(E) A ETE ABSENT(E) PENDANT LA PERIODE DE REFERENCE ET NE BENEFICIE PAS D'UN MAINTIEN DE SALAIRE			TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	
CAS GENERAL : 3 mois civils		Montant du salaire selon le cas :		Motif de l'absence 4	Nombre d'heures réellement effectuées 5	Nombre d'heures prévues par le contrat de travail 6	Salaire rétabli 7	Perte de salaire (indiquez le montant brut) 8
ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils		- brut <input checked="" type="checkbox"/> 3 - réduit de 21 % <input type="checkbox"/>						
du 1	au 2							
0 1 1 0 2 0 2 2	3 1 1 0 2 0 2 2	1000.00						
0 1 1 1 2 0 2 2	3 0 1 1 2 0 2 2	1000.00						
0 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 2	1000.00						
0 1 0 1 2 0 2 3	0 1 0 1 2 0 2 3			TPT				555.55

Le TPT SUR NET-E : ouverture des droits et salaires

Alignement DSN : salaires de comparaison pour les TPT sans arrêt initial La période ouverture de droit et les salaires de référence



Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013 Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	NOM : Dupont Prénom : Sophie

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

i Vous devez remplir une attestation de reprise anticipée si votre salarié a repris le travail AVANT la fin de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de son arrêt, vous n'avez plus à remplir d'attestation de reprise depuis le 1er juin 2013.

Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail : *

Reprise à temps partiel * Motif médical

Situation à la date de l'arrêt : *

DROITS

Pour la période du :

Nombre d'heures effectuées

Pour la période du :

Salaires brut soumis à cotisations €

i Format des dates : j/mm/aaaa

(ABANDONNER) | ÉTAPE PRÉCÉDENTE



Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013 Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	NOM : Dupont Prénom : Sophie

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

Rappels : période de justificatif des droits : du 01/07/2022 au 31/12/2022 , dernier jour de travail : 01/01/2023 , date de reprise:

Période de référence		Montant du salaire	
du	au	Brut : <input checked="" type="radio"/>	Réduit : <input type="radio"/>
01/10/2022	31/10/2022	<input type="text"/>	Valider
01/11/2022	30/11/2022	<input type="text"/>	Valider
01/12/2022	31/12/2022	<input type="text"/>	Valider

Le TPT SUR NET-E : ouverture des droits et salaires

Alignement DSN avec les salaires rétablis : En cas d'absence sur la période de référence uniquement

i La première partie du tableau n'est à compléter qu'en cas d'absence AUTORISÉE de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non autorisée, passez à l'étape suivante.
La dernière ligne du tableau est à renseigner pour la période couverte par le temps partiel thérapeutique. Chaque ligne au motif « temps partiel thérapeutique » est dédiée aux éléments de salaire d'1 mois échu. Si plusieurs mois sont concernés, il suffit de renseigner de nouvelles lignes. Si plusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 01/01/2023 Date de reprise :

SALAIRES DE BASE			TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET				
Période de référence		Montant du salaire Brut	SALAIRES DE RÉFÉRENCE				
du	au		Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli	
01/10/2022	31/10/2022	1000.00	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valider
01/11/2022	30/11/2022	1000.00	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valider
01/12/2022	31/12/2022	1000.00	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valider

AIDE ? | (ABANDONNER) | < ÉTAPE PRÉCÉDENTE | ÉTAPE SUIVANTE >

DECOUPAGE DES PÉRIODES : VIGILANCE SUR LES INFORMATIONS

La saisie sur net entreprise :

- L'absence TPT
- L'arrêt temps plein
- Les congés payés

« *Le découpage des périodes est bien de retour pour s'aligner sur la DSN !* »

Salaire habituel
—
Salaire travaillé
=
Perte de salaire

Le TPT : NET-E

Alignement sur la DSN : Le découpage des congés est la règle

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 31/01/2023 Date de reprise :

SALAIRES DE BASE		TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET	
Période de référence		SALAIRES DE RÉFÉRENCE	
du	au	Motif	Perte Salaire
01/02/2023	28/02/2023	Temps partiel thérapeutique	0

Temps partiel thérapeutique
Temps partiel thérapeutique
Congés payés

AIDE ? (ABANDONNER) ← ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Le TPT : NET-E EN ACCIDENT DU TRAVAIL

2 options possibles :

- ✓ Avec arrêt temps plein avant
- ✓ Sans arrêt avant

SÉLECTION DE L'ATTESTATION

Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial

Accident du travail

SALAIRES DE REFERENCE (en fonction de la date de l'arrêt)											
A SALAIRE DE BASE ET ACCESSOIRES DU SALAIRE DE LA PERIODE DE REFERENCE				SALAIRE DE BASE			ACCESSOIRES DU SALAIRE			FRAIS PROFES.	
Date d'échéance de la paye	du	au	Montant brut	Avantages en nature et pourboires non inclus dans le salaire brut de base	Indemnités, primes, gratifications versées à la même période que le salaire brut de base et non inclus dans celui-ci	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonnes 4, 5 et 6	Soumis à cotisations	Déd. sup. %			
30/11/2023	01/11/2023	30/11/2023	1100.00			312.00					

B Rappels de salaire et accessoires du salaire versés avec une périodicité différente de celle du salaire de base					C Cas où la période de référence n'a pas été entièrement travaillée					
Date de versement	Période à laquelle se rapporte le versement		Montant brut	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 12	Interruption du travail			S'il s'agit d'une interruption autorisée		
9	du	au	12	13	Motif	du	au	La victime a-t-elle bénéficié d'un maintien de salaire ?	Si la victime a subi une perte de salaire, indiquez le salaire brut perdu	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 18
10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
					TPT	01/11/2023	30/11/2023	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	1248.00	124.00
								Si OUI, précisez : Intégral <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/>		

ETAPE SUIVANTE ▶

Le TPT : NET-E EN ACCIDENT DU TRAVAIL

▶ NET-ENTREPRISES-FR

L'ATTESTATION DE SALAIRE



ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (1/3)

Employeur	Assuré(e)
SIRET : 99900080500013	NOM : DUPONT
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom : ANNE

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Accident du travail

Salaire de base et accessoires du salaire de la période de référence

Rappel du dernier jour de travail : 09/10/2023 Date de reprise :

Date d'échéance de la paie	Période		Montant brut	Part salariale à déduire du montant brut	
	du	au			
30/11/2023	01/11/2023	30/11/2023	1100.00	312.00	Modifier
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Valider

Indiquez **UNIQUEMENT**
le montant versé :

- grace à son travail
- lié sa presence
- sa paie pour son activité

Le TPT : NET-E EN ACCIDENT DU TRAVAIL

Indiquez **UNIQUEMENT** la perte de salaire liée à l'absence.

→ Reprise à temps partiel pour motif thérapeutique sans arrêt initial - Accident du travail

Maintien de Salaire : NON Oui, partiel Oui, intégral

INTERRUPTION DU TRAVAIL OU REPRISE MOTIF MEDICAL			Salaire brut perdu	Part salariale à déduire du salaire brut	Maintien de Salaire	
Motif	du	au				
Temps partiel thérapeutique	01/11/2023	30/11/2023	1248	124	NON	Valider

Temps partiel thérapeutique
Congés payés

AIDE ?

(ABANDONNER)

◀ ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Le TPT : NET-E EN ACCIDENT DU TRAVAIL

SALAIRES DE REFERENCE (en fonction de la date de l'arrêt)											
A SALAIRE DE BASE ET ACCES- SOIRES DU SALAIRE DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE	SALAIRE DE BASE				ACCESSOIRES DU SALAIRE						
	Date d'échéance de la paye	Période		Montant brut	Avantages en nature et pourboires non inclus dans le salaire brut de base	Indemnités, primes, gratifications versées à la même période que le salaire brut de base et non inclus dans celui-ci	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonnes 4, 5 et 6	FRAIS PROFES.			
	1	2	3	4	5	6	7	Soumis à cotisations	Déd. sup. %		
	30/11/2023	01/11/2023	30/11/2023	1100.00			312.00				
B	Rappels de salaire et accessoires du salaire versés avec une périodicité différente de celle du salaire de base				C Cas où la période de référence n'a pas été entièrement travaillée						
	Date de versement	Période à laquelle se rapporte le versement		Montant brut	Taux forfaitaire 21% ou part salariale des cotisations à déduire sur colonne 12	Interruption du travail		S'il s'agit d'une interruption autorisée			
9	10	11	12	13	Motif	14	15	16	17	18	19
					TPT	01/11/2023	30/11/2023		OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	1248.00	124.00
									SI OUI, précisez :		
									Intégral <input type="checkbox"/>		
									Partiel <input type="checkbox"/>		

$$\begin{aligned}
 &\text{Salaire perçu} \\
 &+ \\
 &\text{Salaire perdu} \\
 &= \\
 &\text{Salaire habituel}
 \end{aligned}$$

RETROUVEZ LES INFOS SUR

Ameli & Net-E

La fiche de synthèse TPT



ameli.fr pour les entreprises

VERSION CONTRASTÉE

VOTRE CAISSE : Côte d'Or CHANGER

ACTUALITÉS

VOTRE ENTREPRISE
Cotisations et gestion

VOS SALARIÉS
Obligations et démarches

SANTÉ AU TRAVAIL



NET-ENTREPRISES·FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

BASE DE CONNAISSANCES NET-ENTREPRISES

Entreprise > Vos salariés > Arrêt de travail d'un salarié > Formalités en cas de reprise à temps partiel thérapeutique

Formalités en cas de reprise à temps partiel thérapeutique

- Obligations de l'employeur
- Démarches du salarié

Quelles formalités en cas de reprise du travail à temps partiel pour motif thérapeutique ?

04 août 2022



Lors d'une reprise de travail à temps partiel pour motif thérapeutique, ainsi que votre salarié, respectez certaines formalités. Cela vous permettra de bénéficier du maintien partiel des indemnités journalières maladie versées par la caisse primaire d'assurance maladie.

VOS OBLIGATIONS EN CAS DE REPRISSE À TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Lorsque votre salarié souhaite exercer son activité à temps partiel pour motif thérapeutique et afin de bénéficier de son indemnisation, il convient :

Besoin d'aide ?
Posez-nous vos questions !



🏠 > Déclarer le temps partiel thérapeutique

Déclarer le temps partiel thérapeutique

► Comment déclarer le temps partiel thérapeutique en DSN ?

► Réglementation et définition

Après un arrêt de travail pour motif maladie ou accident du travail/maladie professionnelle (AT/MP), un salarié ou un temps partiel pour motif thérapeutique s'inscrivant dans le cadre d'une réinsertion progressive. Durant cette période, versée par la Sécurité Sociale.

Afin d'inciter au recours à ce dispositif, la condition d'un arrêt à temps complet préalable a été supprimée par la Loi de Finances pour la maladie, puis également pour les AT/MP par la LFSS 2020.

Note : en AT/MP, le temps partiel thérapeutique est appelé « travail aménagé ou à temps partiel ». Cependant, en DSN, s'applique également aux AT/MP.

Traitement dans la norme DSN

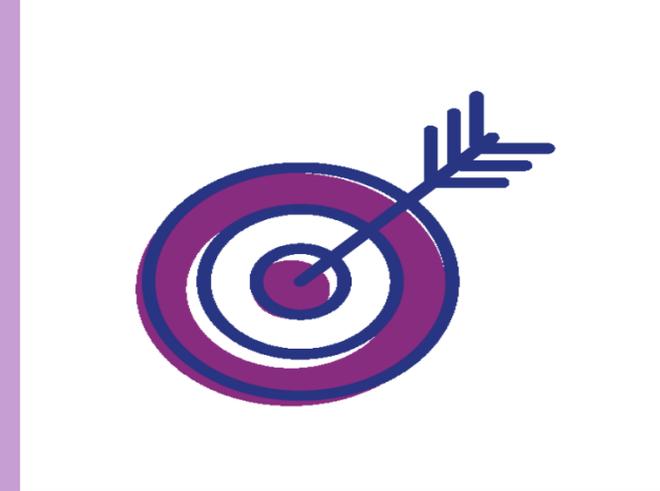
The image shows a screenshot of a form titled "LA REPRISSE A TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE" from Ameli.fr. The form is divided into several sections:

- SELECTION DE L'ATTESTATION:** Includes fields for "Arrêt initial" (with a date of 18/04/2022), "Déclaration de reprise anticipée du travail exceptionnel", and "Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique".
- ALIGNEMENT DE LA SAISIE SUR LA DSN:** Contains instructions on how to align the TPT declaration with the DSN, mentioning the period of prescription or the month of civil registration.
- LE TPT EN DSN:** A table for entering TPT data, with a total amount of 521,090.66.



L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CE QU'IL FAUT RETENIR



LES INCONTOURNABLES DU TPT

CODE

<https://app.klaxoon.com/join/F3ZN43T>



Ce qu'il faut retenir

Merci
ENTREP
PIECES
TPT
Nets
entreprise
THÉRAPEUTIQUE
MTH
Mtp
saisie
JUSTIFICATIVES-NET
PARTIEL
TEMPS

MERCI !

COORDONNÉES UTILES

Sites internet :

[ameli.fr/entreprise](https://www.ameli.fr/entreprise)

Net-entreprises.fr :
- le MOOC

[Formation-net-entreprises.fr](https://www.formation-net-entreprises.fr)

- la base de connaissances

[net-entreprises.custhelp.com](https://www.net-entreprises.custhelp.com)



Contacts téléphoniques :

Net-entreprises : aide inscription ajout
déclaration et habilitations :

0820 000 516

Assurance Maladie : suivi de vos
dossiers et hotline téléservices :

36 79

Relation employeurs Côte d'Or